

Arrêté n° 2026-DAJA-064

Le Président du Conseil départemental

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 3221-3 alinéa 4 ;
- Vu la délibération n° 2021-A du 1^{er} juillet 2021 portant élection du Président du Conseil départemental ;
- Vu l'arrêté n° 1225-734 du 14 janvier 2026 portant organisation des services départementaux ;
- Vu l'arrêté n° 2026-DAJA-030 du 11 juin 2026 accordant délégation de signature à Monsieur Bernusset, Directeur général adjoint en charge des fonctions de Directeur général des services par intérim ;
- Vu l'arrêté n° 2026-DAJA-061 du 11 juin 2026 accordant délégation de signature à Madame Julie Smith, Directrice générale adjointe, responsable du Pôle Ressources Humaines et Systèmes d'information, et à Madame Elisabeth Voisin, adjointe à la Directrice générale adjointe ;

- ARRÊTE -

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2026-DAJA-061 du 11 juin 2026 accordant délégation de signature à Madame Julie Smith, Directrice générale adjointe, responsable du Pôle Ressources Humaines et Systèmes d'information, et à Madame Elisabeth Voisin, adjointe à la Directrice générale adjointe, est complété ainsi qu'il suit :

Direction des Systèmes d'Information

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Julie Smith, Directrice générale adjointe, en charge du Pôle Ressources Humaines et Systèmes d'information, et de Madame Elisabeth Voisin, adjointe à la Directrice générale adjointe, délégation de signature est accordée à **Monsieur Emmanuel Bonnet**, Directeur des Systèmes d'Information, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions, correspondances administratives, arrêtés, contrats et conventions, à l'exclusion des documents suivants :

- rapports au Conseil départemental et à la Commission permanente ;
- arrêtés de nomination des personnels du Département ;
- engagements supérieurs à 90 000 € hors taxes.

Accusé de réception en préfecture
092-229200506-20260611-2026-DAJA-064-AI
Date de télétransmission : 15/06/2026
Date de réception préfecture : 15/06/2026

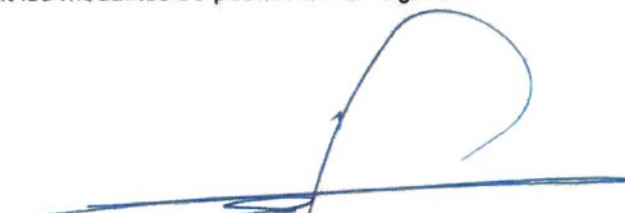
ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur général adjoint, en charge d'assurer les fonctions de Directeur général des services du Département des Hauts-de-Seine par intérim, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est transmis au contrôle de légalité et rendu exécutoire suivant les modalités de publication en vigueur.

Pour ampliation



Nicolas Aurières

Directeur des Affaires juridiques
et de l'Assemblée



Georges Siffredi

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours qui doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4, Boulevard de l'Hautil, BP 30322, 95027 Cergy-Pontoise Cedex